

Étaient présents : Annick GUILLERM – Pascal MOGUEROU – Pauline LACHIVER-KERGOAT – Graziella LIGUINEN – René CHEVER – Thomas GALL – Delphine SAUBAN – Marie ROBAIL – Aline COAT – Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE – Christelle L'HURIEC – Baptiste MESSENGER – Sébastien MARIE.

Stéphanie MORVAN, absente, donne procuration à Pauline LACHIVER-KERGOAT

Le point « Subvention au CCAS » est retiré de l'ordre du jour car le budget du CCAS sera voté au prochain conseil et donc la subvention sera vue au même moment.

Informations diverses

- Jugement 19 décembre : Affaire DECOUVETTE (Le Drolac'h) : Le tribunal a considéré que la parcelle litigieuse doit rester publique, et ne peut faire l'objet d'une vente. C'est donc à bon-droit que le Conseil municipal a refusé de la céder au requérant.
- Prochain conseil : Conseil du Budget : jeudi 3 avril 17h.
- Le Gymnase a ouvert ce lundi 3 mars pour le collège et l'école, et très prochainement il sera ouvert aux associations (attente des doubles de clés codées). L'inauguration officielle aura lieu le 26 avril : inauguration officielle à 11h puis le Comité de Pilotage Enfance/Jeunesse de la commune, élargi aux associations sportives des environs, organise ce jour-là la « Fête du Sport » : un parcours d'initiation à de nombreux sports vous sera proposé dans la commune (Football, rugby, pétanque, handball, gouren, escalade, danse K-Pop, football free-style, VTT, Bubble foot, sports innovants, badminton.....), un record du monde de lancer de baskets sera mis en place.... Et des spectacles de K-Pop et de Foot Freestyle seront proposés pour clôturer la journée.

1) Modifications tarifs municipaux cantine à compter du 1^{er} avril

Rappel des tarifs actuels : 3,27 euros au forfait, 3,85 euros à l'occasionnel, 5 euros en repas de dernière minute.

La commune prend 30 % des dépenses du restaurant scolaire (travaux, personnel, ...). 13 000 repas ont été facturés en 2024 à la commune par le Département (collège). Une première augmentation avait été faite en 2023 qui n'a pas généré d'augmentation pour les familles, une seconde augmentation a lieu cette année (reçue le 27 décembre pour être applicable début janvier). Chaque repas est désormais facturé 4,22 euros à la commune.

Coût d'un repas pour la mairie en 2024 : 10,16 euros (personnel, coût du repas, travaux du bâtiment, amortissements sur le bâtiment). La Commission Enfance/Jeunesse a réalisé une comparaison avec les tarifs pratiqués dans les communes voisines : beaucoup pratiquent les tarifs en lien avec le Quotient familial, pratiquent le dispositif de la cantine à 1 euro pour les QF à moins de 1 000. Ce dispositif est une tarification sociale soutenue par l'État, qui a pour but de permettre aux élèves de bien manger et de favoriser le vivre ensemble. Il faut savoir que certains enfants ne mangent pas à la cantine pour des raisons financières.

L'état compense ainsi de 3 euros (peut être majoré jusqu'à 4 euros pour la qualité des repas : loi Egalim...). Cette aide de l'État est garantie jusqu'à fin 2027 (fin du pacte des Solidarités). La commune de Plouneour-Menez est éligible à ce dispositif, à condition de prévoir au moins 3 tranches de revenus dans le tarif et de valider cela par une délibération du conseil municipal. 35 % des repas (facturés en 2024) sont éligibles à cette cantine à 1 euro.

Proposition tarif :

Quotient Familial	Tarif proposé	Différence avec le tarif actuel pour 1 enfant pour 1 mois
QF < à 1000	1 euro	- 45 euros/ mois
QF de 1001 à 1200	3,50 euros	+ 5,4 euros / mois
QF > ou = à 1201 (ou familles ne donnant pas leur QF)	3,90 euros	+12 euros / mois
Repas non prévu (dernière minute)	6 euros	

À titre informatif un QF à 1 200 correspond environ pour une famille de 2 enfants/2adultes à des salaires de 3 000 euros entre les 2 parents. Avec ces nouveaux tarifs, les familles paieraient 37 % du coût du repas. Les tarifs seraient les mêmes au forfait et à l'occasionnel. Ils seront applicables au 22 avril 2025, le temps de paramétrer les choses et que les familles fournissent leur QF. Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité.

2) Attribution achat autolaveuse

Achat de la machine qui va laver le sol du gymnase. La vieille machine (25-30 ans) est en très mauvais état (reprise à étudier). 4 propositions sont parvenues :

GROUPE AUTO MORLAIX (matériel Karcher)	4 740,00 euros
LAMA WEST ARC (matériel RCM)	6 108,00 euros
WURTH	7 044,00 euros
NILFISK (fabricant matériel Français)	7 758,72 euros

Le choix se porte sur la 4ème machine, qui présente tous les critères : réservoir, temps de batterie, ... Cette machine a un moteur et n'est pas à pousser contrairement aux autres (confort pour les agents), très maniable. Proposition votée à l'unanimité.

3) Salle de sports : Attribution marché travaux enrobé trottoir école/collège des Monts d'Arrée

Le marché des enrobés pour le pourtour de la Salle de sports a été voté pour Arrée TP au précédent Conseil. Pour assurer la circulation sécurisée des collégiens se rendant au restaurant scolaire, il convient de construire un chemin piéton en enrobé, pour confort et accès PMR. Devis de 3 720 euros HT ou 4 464,00 euros TTC (marché total 30 180 HT, 36 216 euros TTC). Marché supplémentaire validé à l'unanimité.

4) Autorisation de lancement consultation travaux reprise toiture de la Mairie

La somme de rénovation de la toiture sera proposée au budget dans un mois, au vu des délais des travaux de couverture, lancement de la consultation en attendant. Ardoises d'Espagne rustiques aux clous préconisées par les Bâtiments de France. Demande de subventions en cours. Question sur les panneaux photovoltaïques envisagés ? (Avec la nouvelle loi de finances, en dessous de 500 kw la rentabilité s'écroule...) : panneaux à étudier dans un second temps. Autorisation de consultation votée à l'unanimité.

5) Approbation cahier des charges Association Au fil du Queffleuth et de la Penzé pour l'année 2025

Bilan de ce qui a été fait en 2024, beaucoup de travail après la tempête Ciaran et la préparation du Tro Menez Are. Ils ont réalisé moins d'heures que ce qui était prévu. Travaux de canalisation de l'eau et de réfection du sentier entre Guerno Bihan et Poulfancq Braz (circuits VTT 14 et 15), remplacement de longes sur la rambarde sur la balade de l'Abbaye.

Balises du circuit du topoguide « Le pays de Morlaix à pied » a été révisé en 2024 (circuit des Roc'h, balade de l'Abbaye, circuit de la montagne).

Poste	Entretien des sentiers (manuel et mécanisé)	Balises	Travaux spécifiques	Total
Nombres d'heures	220,50 heures	7,5h (20 h prévues)	1h	229 heures (234 heures prévues)
Coût (30 euros / heure)	6 615 euros	225 euros	30 euros	6 870 euros

Cahier des charges 2025 : prévisionnel du balises et l'entretien classique : le coût de travail passe de 30 euros de l'heure à 31 euros. 237 heures au total.

L'entretien manuel (débroussaillage) et mécanisé (tracteur équipé d'un broyeur) des sentiers s'effectue 2 à 3 fois par an, selon les portions de chemins, les conditions météorologiques et les manifestations locales. L'entretien manuel consiste également à réaliser du tronçonnage ponctuel, un curage annuel des fossés et un peu d'élagage.

Poste	Entretien manuel	Entretien mécanisé	Balisage	Total
Nombres d'heures	85h	140 h	12h	237 h
Coût (30 euros / heure)	2 635 euros	4 340 euros	372 euros	7 347 euros

Proposition d'ajouter des travaux supplémentaires à l'entretien classique :

- passerelle du Diry : tirefonds maintenant les madriers sont cassés, remettre la passerelle de niveau, changement de lames endommagées : 642 euros.
- chicane du bas du Sentier des mémoires : un des pieds est pourri : 62 euros.
- passerelle deb Pont Ar Moal (Balade de L'Abbaye) : grillage antidérapant à installer : 62 euros.

Délibération concernant les 7 347 euros entre d'entretien classiques et ces travaux supplémentaires (sans enlever la participation de Morlaix Communauté qui est de 60%). Approbation du cahier des charges votée à l'unanimité.

6) Urbanisme : vente de délaissé communal à Guernigou

Propriété de la Famille BONNET à Guernigou coupée par une petite partie qui appartient à la commune (de fait, leur terrasse est sur cette partie communale) : ils voudraient clôturer : régularisation à faire. Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur. Vente votée à l'unanimité.

7) Convention ADS Morlaix Communauté applicable à compter du 1^{er} juin 2025

Convention du 17 novembre 2022 pour aider à l'instruction des dossiers d'Urbanisme. Augmentation du prix du permis de construire à 190 euros (au lieu de 167 euros), du certificat d'urbanisme 38 euros, de la déclaration préalable (114 euros). Il n'y avait pas eu d'augmentation depuis 2015, chaque dossier demande de plus en plus de temps... Si nous refusons cette convention la mairie instruira elle-même les dossiers et devra embaucher quelqu'un pour le faire. La commune paie ces sommes à Morlaix Communauté dès qu'elle instruit un dossier.

Validation de cette augmentation de tarif payée par la commune, votée à l'unanimité.

8) Établissement Public Coopération Culturelle : approbation mise à jour des statuts

EPCC : Structure du Département (Daoulas, Trevarez, Saint-Vougay, Plounéour-Menez, Kernault). Création d'une nouvelle structure « Domaines et musées départementaux - chemins du patrimoine en Finistère » passage à 12 sites : cf liste. Maintien du conseil d'administration à 23 membres : 5 maires des communes d'origine, 6 personnes qualifiées, 2 représentants du personnels, 8 conseillers départementaux mais avec double de voix aux conseillers départementaux (pour ne pas se retrouver avec un conseil gigantesque). Il faut que les 5 conseils municipaux concernés votent cette création de structure. Passage à 140 ETP (Equivalent Temps Plein). La commune verse 100 euros par an. Nouveau statut voté à l'unanimité.

9) Propriété communale ancienne bibliothèque municipale rue de la Libération

- Procédure de déclassement : un bâtiment public ouvert pour un service public, bâtiment désaffecté dans les faits (c'est le cas) et doit être déclassé, c'est à dire ne doit plus être affecté à un service public pour pouvoir louer le bâtiment. Acte administratif voté à l'unanimité.
- Audit énergétique, prix en charge par le SDEF à 90 % ou plafonné à 2 500 euros : coût pour le SDEF 2 550 euros HT et coût pour la commune 889,36 euros.

10) Contrat groupe assurance statutaire : délégation au centre de gestion du Finistère pour lancement consultation

Autoriser le centre de Gestion à lancer une consultation pour trouver un prestataire pour un contrat de groupe sur l'assurance des arrêts maladies des agents. 193 communes font bloc pour demander le devis ce qui entraîne une baisse des coûts. Voté à l'unanimité.

11) Subventions aux associations

La Commission s'est réunie la semaine dernière et fait ces propositions :

Association	Subventions proposées (en fonction de la demande reçue, des événements proposés...)
Amicale des Monts d'Arrée	600 euros
A Mi-Chemins	1 000 euros
APE école Jules Ferry	1 000 euros
APE Collège Monts d'Arrée	900 euros
ARTATAK	100 euros
Association des propriétaires des installations individuelles ou collectives d'adduction d'eau	250 euros
Association Sportive du Collège	300 euros
Badminton	300 euros
Groupe d'Eau de Kerguz	250 euros
La Vache Luthière	2 000 euros (Festival du Violon)
L'O Belle	1 000 euros
MCP Les Wibus	300 euros
Pétanque-Club	1 000 euros
Ploun'Patrimoine	1 000 euros (+ 2 000 euros si chantier Kanndi Resloas)
Société de Chasse	500 euros
Les Utopistes en Action (école	500 euros
Football Club	1 000 euros
FNACA	500 euros (100 euros de remise en état du drapeau)
Eaux et Rivières	200 euros
La Bête Curieuse (nouvelle asso février 2025)	300 euros
Bibliothèque de l'Amarrée	500 euros
Convention Morlaix Communauté/Mairie de Plounéour-Menez/L'Atelier en Santé : location des modulaires	16 426 euros

Les subventions ont été votées une à une : les élus membres des comités d'Administration des associations n'ont pas pris part au vote de l'association concernée et sont sortis de la salle : René CHEVER pour le vote de la subvention de l'Amicale, Aline COAT pour la Pétanque, Laurent FONTANIER pour Ploun'Patrimoine, Baptiste MESSAGER pour la Société de Chasse.

Chaque subvention a été votée à l'unanimité des votants. 31 926 euros en tout (15 500 euros sans l'Atelier en Santé).

12) Subventions Association Maires du Finistère/ Association Maires Ruraux du Finistère

Association des Maires du Finistère : 439,80 euros.

Association Maires Ruraux : 130 euros (communes de moins de 2 500 habitants).

Deux subventions votées à l'unanimité.

13) Questions diverses

Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque commune ou communauté de communes peut proposer cette motion qui, ici, a été votée à l'unanimité.



6, place de la Mairie - 29410 PLOUNEOUR-MENEZ Tel. 02 98 78 01 17
E-mail : mairie@plouneour-menez.bzh

